

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Romain de Sainte Marie, Nicole Valiquer Greuccio, Roger Deneys, Thomas Wenger, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Isabelle Brunier, Lydia Schneider Hausser, Christian Frey, Jean Batou, Jocelyne Haller, Guy Mettan, Pierre Vanek, Caroline Marti, Irène Buche, François Lefort, Boris Calame, Christian Zaugg, Marie-Thérèse Engelberts

Date de dépôt : 23 janvier 2018

Proposition de motion pour le maintien de l'emploi et des prestations de l'ATS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la restructuration annoncée le 8 janvier 2018 par l'Agence Télégraphique Suisse (ATS) qui entend supprimer entre 35 et 40 postes de travail sur 180 ;
- le rôle central de l'ATS en tant que seul fournisseur d'information brute à l'échelle nationale pour l'ensemble des médias ;
- la menace que fait peser cette restructuration sur les prestations fournies par l'ATS alors que celles-ci sont essentielles pour la diffusion de l'information et favorisent la cohésion nationale et la diversité linguistique ;
- la crise traversée par le secteur des médias qui se traduit par une diminution du nombre de titres et une menace claire sur la diversité et l'indépendance de la presse ;
- le fait que cette crise pourrait être amplifiée par la restructuration de l'ATS ;
- le fait que la diffusion de l'information et la diversité des médias sont essentielles au débat démocratique et à la formation de l'opinion des citoyens ;

- la nécessité d’imaginer de nouveaux modes de soutien ou de financement des médias, en premier lieu des agences de presse remplissant une mission de service public,

invite le Conseil d’Etat

- à condamner fermement la restructuration annoncée par l’ATS ;
- à intervenir auprès de l’ATS en faveur du maintien des emplois et des prestations qu’elle fournit et en faveur de solutions alternatives à la restructuration annoncée afin d’assurer sa viabilité financière ;
- à étudier la possibilité que les collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) soutiennent financièrement, par le biais notamment d’un actionnariat public majoritaire ou d’un soutien à des structures sans but lucratif, l’ATS ou toute autre agence de presse remplissant une mission de service public et étant indépendante des pouvoirs publics sur le plan des contenus.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 8 janvier 2018, l'Agence Télégraphique Suisse (ATS/SDA) a annoncé la suppression de 35 à 40 postes de travail sur les 180 qu'elle compte.

Cette annonce tombe alors que le secteur des médias est en crise, que les annonces de restructurations se succèdent et que le débat sur l'initiative « No Billag », qui vise à supprimer tout financement public des radios ou télévisions, fait rage.

Selon la direction de l'ATS, cette restructuration est rendue nécessaire par une baisse de son chiffre d'affaires en lien avec la crise du monde de la presse. Cette restructuration impliquerait la disparition de la rubrique économique qui serait sous-traitée à la filiale AWP de l'ATS, le regroupement des rubriques suisse et internationale et la diminution des prestations délivrées.

Les actionnaires et clients de l'ATS sont principalement des groupes de presse. Ils sont eux aussi en crise en raison notamment du recul des recettes liées à la publicité, de l'érosion des recettes tirées des ventes ou abonnements et de la rentabilité exigée par leurs actionnaires.

Selon le site internet de l'ATS, celle-ci « ne poursuit pas d'objectifs financiers orientés vers le profit. Elle est néanmoins soumise au principe de rentabilité du propre capital et d'autofinancement au sein de ses trois sociétés sœurs »¹.

Ce principe semble toutefois de moins en moins d'actualité comme le soulignent des spécialistes. « Pendant longtemps, l'ATS n'avait pas comme mission de réaliser des bénéfices », rappelle Alain Clavien, professeur à l'Université de Fribourg. « (...) Depuis 2010, on a fait entrer à l'ATS des gens qui ont une vision plus mercantile de l'entreprise et l'on va aujourd'hui dans la direction d'une financiarisation de cette agence. »²

Le projet de fusion avec l'agence Keystone est aussi mis en cause. « Cette dernière, rentable, était initialement détenue à moitié par l'ATS et à moitié par Austria Presse Agentur (APA). Avant la fusion, les principaux actionnaires de l'ATS étaient Tamedia (29,4%), le groupe NZZ (11,4%) et la

¹ <http://www.sda.ch/fr/entreprise/>

² <https://www.letemps.ch/economie/2018/01/12/lats-traverse-une-crise>

SSR (10%), Ringier Axel Springer, éditeur du Temps, n'en étant pas actionnaire. Après cette fusion, APA devrait détenir 30% du capital de la nouvelle entreprise. Et, logiquement, l'agence autrichienne peut s'attendre à ce que son nouvel investissement se révèle rentable³. D'autres sources mettent en évidence des problèmes d'affectation des ressources au sein de l'entreprise ; « Le CEO, Markus Schwab, aurait un salaire équivalent à celui d'un conseiller fédéral (entre 400 000 et 500 000 francs par an). »⁴.

De toute évidence, la soif de profit des actionnaires des groupes de presse est une nouvelle fois en cause ; après avoir saigné les rédactions des titres qu'ils contrôlent, ils entendent soumettre l'ATS à la loi de la maximisation du profit.

La rédaction de l'ATS n'a pas tardé à réagir à l'annonce de cette restructuration et s'y oppose fermement. Dans une lettre ouverte⁵ adoptée par son assemblée, elle écrit : « Si la restructuration annoncée le 8 janvier est mise en œuvre, l'ATS ne pourra plus jouer son rôle actuel. La suppression de 35 à 40 postes à plein temps sur les 150 que compte la rédaction serait un véritable coup de massue pour l'agence, avec des effets importants sur l'ampleur et la qualité de l'offre. C'est d'autant plus vrai que de précédentes mesures d'économies ont déjà réduit l'effectif du personnel de l'agence de plus de 20% au cours des 15 dernières années. C'est dire que le citron était déjà pressé avant l'annonce de la nouvelle restructuration. (...) Le plan de la direction menace l'approvisionnement de base des médias suisses. (...) L'ATS remplit une mission de service public et son travail n'est pas orienté vers le profit. L'agence offre un service de qualité équivalent en langue allemande, française et italienne, même si seul le service en langue allemande est rentable. L'ATS joue donc un rôle important dans l'échange entre les différentes régions linguistiques. Elle y est d'ailleurs tenue par son contrat de prestations avec la Confédération, un de ses principaux clients. Avec la restructuration annoncée, l'agence ne pourra remplir cette fonction que de manière beaucoup plus limitée. Et plus grave encore : la qualité et la quantité d'informations seront si réduites que l'ATS risque de perdre des clients. De grands éditeurs envisagent déjà de créer leur propre agence de presse, orientée uniquement sur leurs besoins. Cela pèserait lourdement sur l'actuelle solidarité entre petits et grands éditeurs de même qu'entre les langues. »

³ <https://www.letemps.ch/economie/2018/01/12/lats-traverse-une-crise>

⁴ <https://lecourrier.ch/2018/01/18/menaces-de-greve-a-lats/>

⁵ Disponible sous : https://syndicom.ch/fileadmin/user_upload/Web/Website/Branchen/Presse_und_elektronische_Medien/sda/ATS_Lettre-ouverte.pdf

Le personnel souligne d'autre part que la restructuration annoncée vise bien autre chose que la simple viabilité financière de l'entreprise. « La perte de revenus de l'ATS résulte principalement du rabais général de 10% et de la gratuité du service de vidéos, qui ont été consentis aux clients. Elle se monte à 3,1 millions de francs. Avec la suppression de 40 postes, les coûts reculeront cependant de 5 millions. Il est donc évident que la restructuration est aussi liée à la fusion entre l'ATS et l'agence de photos suisse Keystone, annoncée en octobre 2017. (...) Avec la fusion, l'ATS reprendra le modèle d'affaire de Keystone : elle devra générer des profits et verser des dividendes annuels aux actionnaires dès 2020. La seule agence de presse suisse d'ampleur nationale sera ainsi sacrifiée à la logique du profit. »⁶

Les logiques de l'économie libérale impliquent qu'une entreprise pas assez rentable se restructure pour le devenir ou disparaisse, quelles qu'en soient les conséquences pour les prestations fournies. Or, dans le cas présent, c'est la diffusion d'une information brute de qualité et la diversité des médias qui sont menacées. Les prestations fournies par l'ATS sont clairement en danger, ce alors qu'elles revêtent une importance capitale pour les médias en Suisse et leur diversité. Les services offerts par l'ATS en trois langues participent d'autre part au maintien de la diversité linguistique et à la cohésion nationale. L'ATS couvre de très nombreux débats politiques au niveau fédéral et au niveau cantonal qui ne seraient tout simplement pas suivis en son absence. L'accès à l'information, la diversité des médias et la capacité des citoyens de s'informer et de se forger une opinion politique éclairée sont essentielles à la démocratie. Il est donc de la responsabilité du pouvoir politique d'aller au-delà de la condamnation de principe d'une restructuration qui fait passer le profit des actionnaires avant l'emploi et d'imaginer sans plus attendre des mécanismes de soutien financier d'une agence de presse comme l'ATS qui accomplit une tâche d'intérêt général essentielle au fonctionnement de notre démocratie.

La présente motion invite par conséquent le Conseil d'Etat à s'opposer au plan de restructuration annoncé par l'ATS et à intervenir afin que des solutions alternatives soient mises en œuvre afin d'assurer si nécessaire la viabilité – et non la maximisation du profit – de l'entreprise. Deuxièmement, la motion demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité que les collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) soutiennent financièrement, par le biais notamment d'un actionnariat public majoritaire

⁶ https://syndicom.ch/fileadmin/user_upload/Web/Website/Branchen/Presse_und_elektronische_Medien/sda/ATS_Lettre-ouverte.pdf

ou d'un soutien à des structures sans but lucratif, l'ATS ou toute autre agence de presse remplissant une mission de service public et étant indépendante des pouvoirs publics sur le plan des contenus.

Au vu de ces explications, nous vous prions de réserver, Mesdames et Messieurs les député-e-s, un bon accueil à cette motion.